

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 JANVIER 2019**

Au cours de sa séance du 24 janvier 2019 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **approuvé à l'unanimité les statuts de Metz Métropole.**

Ces nouveaux statuts n'emportent pas de modification statutaire à proprement parlé mais listent les compétences de la Métropole, lesquelles ne figuraient pas au décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de celle-ci au 01 janvier 2018 par transformation de la communauté d'agglomération.

➤ **sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et un fonds de concours à Metz Métropole dans le cadre de la réfection du parking de la salle polyvalente.**

Le parking de la salle polyvalente devrait être entièrement repris au mois d'août 2019. L'avant-projet chiffre les travaux à 136.041 € HT. Les subventions sollicitées sont d'un montant de 40.812 € pour l'Etat et de 47.615 € pour Metz Métropole.

➤ **renouvelé le contrat avec l'UEM pour la fourniture en électricité de la salle polyvalente pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2022.**

Les prix de l'électricité sur les marchés de gros sont en baisse en ce début d'année. Il était opportun de profiter de cette période d'accalmie pour renouveler ce contrat avant une remontée possible des prix dès le printemps.

➤ **modifié le tableau des emplois.**

Un poste d'adjoint technique est supprimé au 01 avril 2019 pour être remplacé par un poste d'adjointe technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il s'agit de permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade suite à son inscription sur la liste d'admission à l'examen correspondant.

➤ **autorisé le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 60.000 €.**

Il s'agit d'un besoin ponctuel de trésorerie dû d'une part au remboursement en 2018 du prêt relais contracté dans le cadre des travaux de la RD7 et d'autre part à la nécessité de prévoir le paiement des travaux programmés du parking de la salle polyvalente.

➤ **fixé la rémunération des agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population 2019.**

➤ **accepté l'adhésion à compter du 01 avril 2019 des communes de Scy-Chazelles, Moulins-les-Metz et Sainte-Ruffine au dispositif intercommunal de Police Municipal et la modification du contingent horaire de la commune de Longeville-les-Metz.**

A 21h00, le maire a levé la séance.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.

**INFORMATION :**

La commune loue un appartement F3 à compter du 01 mars 2019.  
Deux chambres, une cave, deux places de parking, surface 71 m<sup>2</sup>  
Loyer 611 € - charges 14 € - total mensuel 625 €  
Contacter la mairie au 03.87.32.61.91